



COÛT TOTAL ESTIME
A définir

CONTEXTE en quelques chiffres

- 65% du territoire en zone agricole principalement dans la partie amont du bassin versant et dominée par l'élevage bovin
- 290 ha Surface agricole utile (SAU)
- 717 agriculteurs au total

DESCRIPTIF GENERAL

Dans le cadre du Contrat territorial Chavanon n°1 (2015-2019), plusieurs partenaires ont initié une réflexion autour de la maîtrise des pollutions d'origine agricole, qui s'est notamment concrétisée par l'organisation de formations sur la gestion de la fertilisation et la valorisation des effluents d'élevage.

Plus particulièrement, l'amont du plan d'eau de la Ramade, identifié comme zone sensible au transfert de nutriments, a bénéficié d'une animation renforcée de la Chambre d'agriculture de la Creuse et des CIVAM pour accompagner les agriculteurs volontaires. Ce sous-bassin versant offre la particularité de présenter un ensemble de prairies de fond de talwegs drainées par un chevelu naturel dense de petits ruisseaux (1.8 km de cours d'eau par km² en moyenne contre 0.9 à l'échelle du district hydrographique Adour-Garonne).

Le contrat territorial prévoyait également la réalisation de plans d'épandage, de diagnostics bâtiments ainsi que de travaux bâtiments visant à augmenter leur capacité de stockage et ainsi à mieux valoriser les effluents produits. Finalement, ces actions n'ont pas été réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Creuse, mettant en évidence qu'elles ne répondaient pas aux besoins du territoire.

Parallèlement, le dispositif de contractualisation de MAE C (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) a été créé sur deux zones du bassin identifiées comme prioritaires : la Méouzette et l'amont du Plan d'eau de la Ramade. Pour rappel, les MAE C permettent d'accompagner techniquement et financièrement des changements de pratiques, notamment sur la gestion des zones humides (chargements des parcelles, gestion des rigoles, gestion de la fertilisation, ...). Au total, ce sont plus de 560 ha qui ont été contractualisés, permettant ainsi de préserver des zones humides, dont les fonctionnalités sont multiples : refuge de biodiversité, maintien des débits d'étiage, conservation de zones de pâturage en période de sécheresse, écrêteur de crue, filtre des eaux, ...

A présent, il faut attendre le renouvellement de la PAC (en 2022 ou 2023) afin de connaître les dispositifs de type MAE C qui pourront être mobilisés sur le territoire. Dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les aides à solliciter et leurs modalités, le choix a été fait de rédiger une fiche action permettant de réaffirmer la nécessité d'agir en faveur de ce territoire.

Correspondance au SDAGE Adour-Garonne :

B 23. Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la qualité des eaux grâce à des causes environnementales

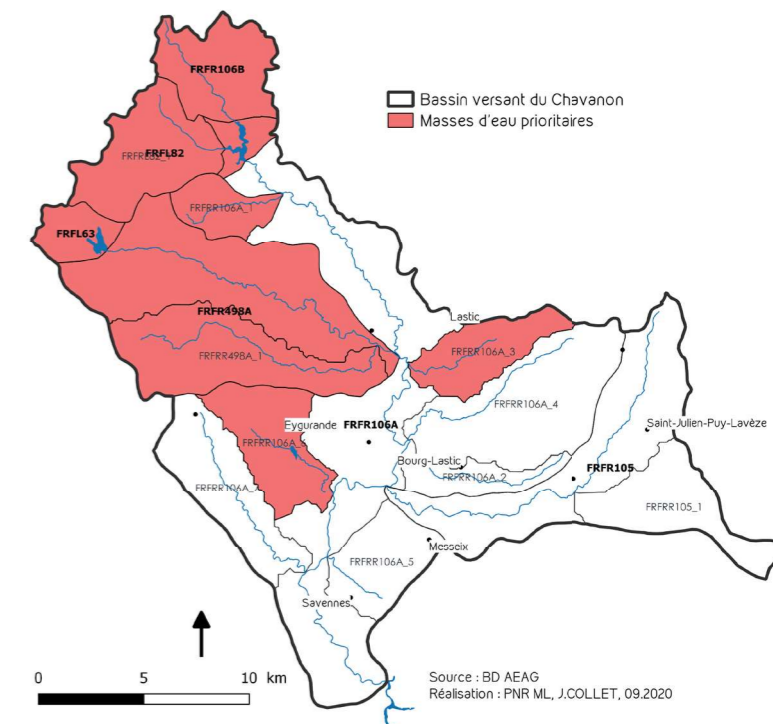
OBJECTIFS

- Lutter contre les pollutions d'origine agricole en limitant le transfert des nutriments dans les cours d'eau et en optimisant la gestion des effluents
- Accompagner les agriculteurs pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau et durable économiquement
- Promouvoir des pratiques visant à préserver les zones humides, améliorer la gestion des effluents dans un contexte de changement climatique

TERRITOIRE CIBLÉ

Masses d'eau concernées par des actions :

Toutes les masses d'eau avec priorité FRFRL82 / FRFRRL82_1 / FRFR106B / FRFR498



MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

A.2.1 Mettre en place des dispositifs d'aides pour améliorer les pratiques agricoles Non défini

Part financière prévisionnel de la thématique : 0 %

Maîtres d'ouvrage concernés :
A définir

Partenaires techniques et/ou financiers potentiels :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML



MAITRE(S) D'OUVRAGE
Animateur(s) non défini(s)

COÛT ESTIME
A définir

DESCRIPTIF TECHNIQUE ET DETAILLE DE L'ACTION

Opération 1 : Mise en place d'un dispositif d'aides, de type MAE C (Mesures Agro-environnementales et Climatiques)

Deux secteurs ont bénéficié sur le bassin versant du Chavanon, du dispositif d'aides MAE C :

- l'amont du Plan d'eau de la Ramade pour lequel un enjeu «eau» avait été identifié ;
- une partie de la Méouzette dont l'enjeu «biodiversité» avait été justifié par la forte densité de Moules perlières.

Le renouvellement de la PAC est en cours de réflexion et à l'heure de l'élaboration de cette nouvelle programmation, les nouveaux dispositifs d'aides ne sont pas encore connus. Les documents cadre, qui seront rédigés par les autorités de gestion des fonds européens (FEADER) en concertation avec les partenaires concernés, permettront de définir le contenu technique et financier des nouvelles aides, conformément aux cadrages nationaux et européens.

La commission agriculture du Contrat de progrès territorial identifiera les dispositifs d'aides qu'il sera pertinent de solliciter sur ce territoire. Sans préjuger des conditions d'éligibilité et des cahiers des charges proposés, il serait intéressant d'accompagner les agriculteurs pour optimiser les pratiques de rigolage (en termes de fréquence et de densité du réseau de rigoles), limiter le chargement en zones humides, améliorer la gestion de l'abreuvement, etc.

A minima, les deux secteurs déjà engagés seraient pré-ciblés pour bénéficier de nouveaux dispositifs. Il pourrait être intéressant également d'étendre les réflexions à des secteurs sur lesquelles les pressions morphologiques d'origine agricole ont été identifiées comme significatives dans l'état des lieux DCE 2019 : Rau de l'Abeille, Rau de Feyt

Etat de l'opération: Nouvelle Dans la continuité du CT n°1 Reportée (CT n°1)

MASSE(S) D'EAU VISÉE(S) :

FRFR106B / FRFL82 / FRFRL82_1 / FRFR498 / FRFR498_1 / FRFRR106A_3 / FRFR106A_6

PUBLIC VISÉ :

Exploitants agricoles

PARTENAIRES TECHNIQUES ET/OU FINANCIERS POTENTIELS :

AEAG, CR Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes, CD (19/23/63), EPCI FP, EPIDOR, DDT (19/23/63), OFB, Chambres d'agriculture (63/23/19), CIVAM Auvergne, ADAPA, CEN (A/NA), PNR ML

DESCRIPTIF FINANCIER Programmation des opérations

Intitulé de l'opération	Total € HT	Total € TTC	Echéancier (en € TTC)				
			n	n+1	n+2	n+3	n+4
Opération 1							
TOTAL							

Plan de financement global par opération

Intitulé opération	Taux d'aides prévisionnels							TOTAL taux d'aides	Montants prévisionnels d'aides
	AEAG	CR NA	CD23	CD63	CD19	EDF	Autres		
Opération 1									
TOTAL									

Concernant les éventuelles aides de la Région Nouvelle-Aquitaine, elles devront être étudiées hors crédits dédiés aux politiques environnementales.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Nombre d'agriculteurs contactés et/ou rencontrés
- Nombre d'agriculteurs bénéficiant du dispositif
- Surface contractualisée (en ha)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES